



Groupe d'Expertise Pluraliste

Fontenay-aux-Roses, le 19 janvier 2007

**Mme la Ministre de l'écologie et du
développement durable**

M. le Ministre délégué à l'industrie

M. le Ministre de la santé et des solidarités

Objet : Travaux du GEP autour des mines d'uranium du Limousin

Réf.: lettre de mission du 9 novembre 2005

Notre Réf. GEP Mines/2007-7

Suite à la mise en place le 28 juin 2006 du Groupe d'Expertise Pluraliste (GEP) sur les sites miniers d'uranium du Limousin je vous adresse ci-joint le premier rapport d'étape correspondant à un semestre d'activité du GEP.

Conformément à la mission qui lui a été confiée, le GEP a mené une analyse critique aussi exhaustive que possible des documents fournis par l'opérateur minier, Areva NC, notamment le Bilan Décennal Environnemental établi pour la période 1994-2003 (BDE) en réponse à l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2004.

Dans le cadre de cette analyse, le GEP a participé au pilotage de la tierce expertise globale du BDE confiée à l'IRSN. Il a ainsi pu prendre connaissance du contenu des dossiers fournis par AREVA NC, discuter les résultats de l'examen critique effectué par l'IRSN et valider voire orienter les conclusions et recommandations auxquelles cet examen a conduit. Le GEP offrira un cadre pour la poursuite de certains travaux complémentaires dont la nécessité est soulignée dans les conclusions. Par ailleurs, au delà de ce pilotage sur les thèmes fixés à la tierce expertise, le GEP élargit sa réflexion à l'ensemble des interrogations contenues dans sa mission, notamment sur l'encadrement réglementaire et les implications de la surveillance à long terme.

Compte-tenu des responsabilités au niveau local du préfet et de la DRIRE pour la définition et l'actualisation des prescriptions applicables aux installations et le contrôle de celle-ci, le GEP a pris l'initiative d'associer les administrations locales concernées en les invitant à participer aux réunions, à titre d'observateurs, et en leur adressant copie des principaux courriers et notes techniques ainsi que du rapport d'étape. C'est à ce titre également qu'ont été invitées les administrations centrales.

Le résumé/conclusions, qui constitue la première partie du rapport joint, souligne les résultats des travaux de trois groupes spécialisés mis en place par le GEP:

Courrier
BP 17
92262 Fontenay-aux-Roses
Cedex France

tél. (33) 01.58.35.83.36
fax (33) 01.58.35.79.62
annie.sugier@irsn.fr

Siège social
77, av. du Général-de-Gaulle
92140 Clamart

Standard (33) 01 58 35 88 88

RCS Nanterre B 440 546 018



- Le terme source, les rejets et les transferts dans le milieu naturel (GT1)
- L'impact environnemental et sanitaire (GT2)
- Le cadre réglementaire et le long terme (GT3)

Les travaux relatifs au premier thème (GT1), qui s'appuient sur le contenu de la tierce expertise et sur l'apport des membres du GEP, sont les plus avancés et ont donné lieu à la formulation d'avis et de recommandations propres au GEP. Ceux-ci sont largement cohérents avec les conclusions émises par le tiers expert dans son propre rapport d'analyse et avec les recommandations qui l'accompagnent.

Au stade actuel des travaux, l'avis et les recommandations du GEP concernent deux sites particulièrement représentatifs respectivement, de la situation de remise en état des sites de stockage des résidus de traitement des minerais d'uranium, et de l'impact sur l'environnement des travaux miniers à l'échelle d'un bassin versant. Ces deux sites sont Bellezane pour le stockage des résidus et le Bassin Versant du Ritord pour l'évaluation de l'impact des travaux miniers.

Pour l'essentiel, le GEP recommande que soient réalisées des mesures complémentaires afin de confirmer la bonne compréhension par l'opérateur minier des conditions de maîtrise des transferts de la radioactivité dans l'environnement. Pour le site de Bellezane, celles-ci concernent le fonctionnement hydraulique du site, la recherche d'éventuelles sources diffuses de pollution et l'efficacité de la couverture placée sur les résidus. Pour le Bassin Versant du Ritord, ces demandes concernent l'amélioration du dispositif de suivi des rejets liquides, la bonne adaptation du traitement des eaux et, en particulier, l'apport de la décantation vis-à-vis du marquage sédimentaire

Les résultats des travaux du GEP sur les thèmes relatifs à l'impact environnemental et sanitaire (GT2) et au cadre réglementaire ainsi qu'au long terme (GT3) portent sur les modes d'approche envisageables et les programmes de travail retenus.

Pour l'essentiel, sur l'impact environnemental et sanitaire, la première étape de la réflexion a consisté à lister et hiérarchiser les thèmes à analyser. Le GEP a considéré qu'il convenait de s'intéresser aux approches nouvelles de l'appréciation des impacts environnementaux basés notamment sur la notion d'effets (détriments). Il a également considéré qu'il fallait inclure la surveillance sanitaire des populations parmi les éléments à étudier et inclure les rejets chimiques parmi les sources de pollution.

La priorité pour les prochains mois a été donnée, en ce qui concerne l'examen du cadre réglementaire et du long terme, à la qualification juridique des matières et des sites, à l'identification des scénarios d'évolution et des sites ainsi qu'à l'identification des dispositifs de surveillance actifs et passifs associés.




Je voudrais conclure cette lettre en attirant votre attention sur les points suivants:

- **Pluralité de l'approche:** ce sont au total plus de 20 experts d'origines diverses appartenant à des disciplines variées qui participent aux travaux du GEP plénier. Cette pluralité a été renforcée par la mise en place des trois sous-groupes spécialisés déjà mentionnés qui sont co-animés par des experts de l'IRSN et des experts extérieurs à l'IRSN. En outre, des missions à l'étranger et des auditions sont programmées y compris sur des sujets sensibles, qui ont conduit à la procédure judiciaire aujourd'hui close, afin d'identifier les questionnements soulevés. L'objectif visé est de faire appel à un maximum de compétences et de points de vue. C'est ainsi que Sources et Rivières du Limousin a accepté de participer aux travaux du GEP et que la CRIIRAD, qui a refusé d'être membre du groupe, a été invitée à présenter ses travaux; celle-ci n'a cependant pas encore répondu à cette invitation.
- **Information et concertation locale:** c'est un aspect essentiel de la mission du GEP. Compte-tenu de l'étendue et de la complexité du dossier à traiter, il était nécessaire de fixer des priorités pour être en mesure de rendre-compte localement de l'avancement des travaux à intervalles réguliers. Le GEP a considéré qu'il devait dès le premier semestre de son fonctionnement, montrer sa capacité à produire des avis et des recommandations. S'agissant d'un sujet qui a donné lieu à polémique et qui concerne un territoire particulier, le Limousin, il convient maintenant d'informer plus largement l'ensemble des intervenants locaux concernés et notamment le public. C'est une des conditions du bon fonctionnement d'un GEP. Avant d'engager la 2^{ème} étape des travaux du GEP, il nous paraît donc essentiel que se concrétise la mise en place de la CLIS.
- **Communication des travaux du GEP:** la présente lettre ainsi que le rapport d'étape et les documents qui ont servi à son établissement sont destinés à une diffusion très large. Une façon de faire serait de les rendre accessible sur les sites des différents intervenants qui le souhaitent et notamment des administrations concernées. En outre, le GEP prépare, sur la base de la présente lettre, un communiqué précisant les principaux éléments contenus dans le rapport d'étape.

Je suis naturellement à votre disposition pour toute information complémentaire sur nos travaux.

Veillez agréer, Madame, Messieurs les Ministres, mes salutations les meilleures.



Annie SUGIER

PJ: 1

- Premier rapport d'étape



Copies :

DPPR

Laurent MICHEL

Dominique BERGOT

DARQSI

Nathalie HOMOBONO

ASN

A-C. LACOSTE

J-L. LACHAUME